



Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Affiché le 14/02/2023
ID : 004-200068625-20230214-2023_01_05-DE



MAIRIE DE SENEZ - LE POIL



Département des Alpes-de-Haute-Provence

Séance du 16 décembre 2022

Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles DURAND</i>	Date de la convocation: 12/12/2022
Présents : 10	Présents : Gilles DURAND, Daniel MEGY, Jean-Claude FORT, Yves GUES, Patrick ISNARD, Elodie GUIRAO, Chantal REBUFFEL, Daniel BEDMAR, Béatrice SICARDI, Bernard ACCIDINI	
Votants: 11	Représentés: Magali CHAZAL par Chantal REBUFFEL	
Pour: 11	Absents:	
Contre: 0	Secrétaire de séance: Patrick ISNARD	
Abstentions: 0		

Objet: Demande de financement parcelles - Le Poil - DE_2022_057

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement suivant concernant l'acquisition de parcelles à vocation de faciliter le développement touristique et le maintien du milieu naturel sur l'ancienne commune du Poil.

Le prix d'acquisition déterminé par la SAFER est de 74 500,00 €.

Nous avons obtenu une subvention de la région de 22 350,00 € représentant 30% .

Afin de finaliser le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite le fonds de soutien mis en place par la CCAPV pour aider financièrement les plus petites communes dans la réalisation des investissements structurants. Il informe le Conseil Municipal que la commune pourra bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 15 000 €.

Il propose le plan de financement suivant:

- SAFER: 74 500,00 €
- Région: 22 350,00 €
- CCAPV : 15 000,00 €
- Autofinancement : 37 150,00 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

- **D'ENTERINER** le plan de financement proposé par le Maire;
- **D'AUTORISER** le Maire à demander un fonds de soutien auprès de la CCAPV et de signer tous les documents y afférents.

